

Comité Artistique de l'ADIAF

Document mis à jour en octobre 2025

1) Rôle

Créé en novembre 2019, le Comité Artistique a pour mission de guider la politique artistique de l'ADIAF. Pour cela ses actions sont les suivantes :

- Définir la liste des artistes à rencontrer, dans le cadre du programme de visites d'ateliers individuels ou d'expositions
- Participer à l'organisation de ces visites, qui peuvent concerner aussi bien des artistes éligibles au Prix Marcel Duchamp que des artistes de la scène française émergente
- Élaborer, chaque année, la liste initiale des artistes à adresser à l'ensemble des adhérents de l'ADIAF, dans le cadre du processus du Prix Marcel Duchamp
- Proposer au Bureau de l'ADIAF toute initiative complémentaire liée aux activités artistiques de l'ADIAF
- Proposer chaque année, pour discussion avec le Bureau et nomination par le Président de l'ADIAF, la liste des membres du Comité de Sélection du Prix Marcel Duchamp

Par ailleurs le Comité Artistique est consulté par le Président pour la constitution annuelle du Jury International du Prix Marcel Duchamp.

2) Composition du Comité Artistique :

- Présidence assurée par le Président de l'ADIAF : Claude BONNIN
- Six à dix autres membres de l'ADIAF nommés pour un mandat de 3 ans (renouvelable) par le Président de l'ADIAF sur proposition et après concertation avec le bureau de l'ADIAF
- Composition du Comité Artistique depuis mai 2024 :
 - i. Dominique AGOSTINI,
 - ii. Claude BONNIN (Président),
 - iii. Béatrice CHARON,
 - iv. Patricia DUPIN,
 - v. Dorith GALUZ,
 - vi. Catherine HELLIER DU VERNEUIL,
 - vii. Ronan GROSSIAT,
 - viii. Sophie SAFAR

3) Fonctionnement

- Les membres du Comité Artistique se réunissent trois à quatre fois par an pour mettre à jour la liste des artistes à voir et se répartir l'organisation des visites
- L'élaboration de la liste initiale d'artistes soumise aux votes des membres prend en compte les critères du Prix Marcel Duchamp, en particulier :
 - Artiste de la scène française, c'est-à-dire français/française ou travaillant en France
 - Agé.e de 50 ans ou moins
 - Appétence pour l'international

4) Engagements des membres du Comité Artistique et traitement des éventuels conflits d'intérêt

Chaque membre du Comité Artistique s'engage, en signant une déclaration sur l'honneur à :

- ne pas avoir de lien marchand avec le monde de l'art contemporain, et ne pas utiliser ce Comité à des fins professionnelles,
- avoir un comportement conforme au Code de Déontologie de l'ADIAF, respecter les atouts - incluant image, principes d'indépendance et d'éthique - de l'ADIAF et encourager la particularité 'collectionneurs' de l'association, avec pour moteurs la passion, l'engagement, et une pleine liberté d'esprit vis-à-vis des acteurs rémunérés du marché de l'art,
- favoriser un esprit de diversité, représentatif de la variété des collections des adhérents,
- signaler à ses pairs, en amont du processus, tout éventuel lien familial qui pourrait exister avec un (ou des) artiste(s) parmi la sélection soumise au vote. Et, dans ce cas, à ne pas participer au vote pour l'artiste (ou les) artiste(s) concerné(s),
- par respect pour les artistes, conserver une stricte confidentialité sur l'intégralité des discussions du Comité Artistique,
- contribuer à l'organisation et participer, dans la mesure de ses possibilités, aux visites d'ateliers ou aux visio-conférences organisées par l'ADIAF.